

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 15 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2015

DATE d'AFFICHAGE
18 DECEMBRE 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	30
Votants :	36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

M. Jean-Claude FOUCAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à Mme Christine RENAULT-TREGOUET

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°160-2015– POLE RESSOURCES ET FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Président rappelle qu'il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'admission en non-valeurs des titres de recettes présentés par le Comptable public. Cette procédure d'admission en non-valeurs autorise ce dernier à cesser les poursuites sans pour autant éteindre la dette à l'égard de la collectivité.

Ainsi, il est proposé l'admission en non valeurs des listes de titres de recettes suivants :

Pour le budget principal (400) :

- Liste n°1932100215 : 1 titre de recettes émis au cours de l'année 2014 à un débiteur dans le cadre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour un montant de 156,11 € imputable au Budget Principal (nature 6542). La demande d'admission en non-valeur est présentée suite à un surendettement et à une décision d'effacement de la dette.
- Liste n°1988510215 : 1 titre de recettes émis au cours de l'année 2013 à un débiteur dans le cadre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour un montant de 128,90 € imputable au Budget Principal (nature 6542). La demande d'admission en non-valeur est présentée suite à un surendettement et à une décision d'effacement de la dette.

Pour le budget annexe Locations immobilières (401) :

- Liste n°1986910515 : 2 titres de recettes émis au cours des années 2013 et 2015 à 2 débiteurs dans le cadre des loyers à payer. Le montant total de cette liste s'élève à 3,81 € imputable au Budget annexe Locations immobilières (nature 6541). La demande

d'admission en non-valeur est présentée suite à des restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

Pour le budget annexe SPANC (403) :

- Liste n°1649231415 : 1 titre de recettes émis en 2010 à un débiteur dans le cadre d'une prestation réalisée. Le montant total de cette liste s'élève à 39 € imputable au Budget annexe SPANC (nature 6541). La demande d'admission en non-valeur est présentée suite à une demande de renseignement négative (NPAI).

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, ADMET, à l'unanimité, en non valeurs les sommes suivantes :

- 285,01 € au budget Principal (400), nature 6542,
- 3,81 € au Budget annexe Locations immobilières (401), nature 6541,
- 39 € au Budget annexe SPANC (403), nature 6541,

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 18/12/15
Le Président,

